

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 JUIN 2014 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER
- DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames
STREMSDOERFER - PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET -
COMBRY - BASSEVILLE - LANET - KHIEU.

Madame COMBRY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/05/14
2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Délégué agent CNAS
4. Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnités
5. Parc Naturel Régional de la Dombes : élection de délégués
6. Acquisition de terrain
7. Personnel Communal
8. Location tables et chaises : modification délibération du 10/10/2013
9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement
10. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/05/14

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/05/14.

2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Les informations relatives à ce point de l'ordre du jour n'ayant pas pu être transmises au Conseil Municipal, celui-ci convient qu'il acceptera la désignation d'office de cette Commission par le Service des Impôts.

3. Délégué agent CNAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2014 nommant Madame CHANEL Marie-Dominique, déléguée des agents au Centre National d'Action Sociale. Monsieur le Maire rappelle que Madame CHANEL a quitté la mairie de St Trivier sur Moignans par voie de mutation, et qu'il convient de la remplacer.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de nommer Madame BULIDON Sandrine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **PROCLAME** Madame BULIDON Sandrine, déléguée des agents au Centre National d'Action Sociale.

4. Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, après en avoir délibéré, par 19 voix pour :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 19 décembre 1983,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Christian LAMUR, Receveur Municipal,
- **DE LUI ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

5. Parc Naturel Régional de la Dombes : élection de délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune, par délibération du 14 novembre 2013, adhère à l'association pour la création d'un Parc Naturel Régional de la Dombes et qu'il convient, suite au renouvellement des élus municipaux, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **DESIGNE** comme représentants, à l'association pour la création du PNR de la Dombes,
 - o Monsieur VERNAY Pierrick, délégué titulaire,
 - o Monsieur LANIER Marcel, délégué suppléant.

6. Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle C51, sise Chemin des amoureux, fait l'objet d'une cession par son propriétaire et qu'il conviendrait d'acquérir une partie de cette parcelle afin de permettre l'élargissement de ce chemin.

Il rappelle que la parcelle C51, d'une superficie totale de 486 m² a fait l'objet d'une estimation des services des Domaines pour la somme de 25 000 €.

Il précise qu'il serait souhaitable d'acquérir une bande de 3 mètres de large sur toute la longueur de la parcelle, ce qui représente, approximativement 66 m², afin de permettre l'élargissement du chemin des Amoureux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, et une abstention (Madame NOTTET) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir une bande de terrain le long du chemin des amoureux, d'une superficie d'environ 66 m², au prix des domaines, soit à 51,44 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire border, aux frais de la commune, cette bande de terrain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à l'acquisition au nom et pour le compte de la Commune, et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

7. Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame Valérie DE ALMEIDA, adjoint administratif, a demandé sa mutation pour la communauté de communes Montmerle 3 Rivières à compter du 15 septembre prochain.

Il conviendra de la remplacer au secrétariat de mairie.

8. Location tables et chaises : modification délibération du 10/10/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 10 octobre 2013 instituant la location de tables et chaises aux habitants de St Trivier sur Moignans et aux associations.

Il propose au Conseil Municipal, de modifier la délibération du 10/10/2013 et de proposer la gratuité des tables et des chaises aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (M. Bourgey, Couturier, Laumain et Mme Morel Piron) :

- **DECIDE** de prêter gratuitement les tables et chaises aux associations, mais également aux habitants de St Trivier sur Moignans,
- **DECIDE** d'annuler la délibération en date du 10/10/2013 qui fixait des tarifs de locations pour des tables et chaises,
- **FIXE** 2 cautions pour le prêt de matériel qui s'élèvent à :
 - o 25 €. Cette caution sera encaissée si le nettoyage du matériel prêté n'a pas été réalisé,
 - o 200 €. Cette caution sera encaissée en cas de dégradation du matériel prêté.

9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Monsieur le Maire fait le rapport de l'année 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement affermé à la LYONNAISE DES EAUX.

Un exemplaire de ce rapport est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour (Monsieur BOURGEY s'étant retiré lors de la délibération) :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2013 du maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement confié à la LYONNAISE DES EAUX par contrat d'affermage.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ANNEXE A LA DELIBERATION DU 19/06/14

Ce rapport est commenté par Monsieur BOURGEY.

1. EXECUTION DU SERVICE

Le service de l'assainissement de la commune de SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS est délégué à la société LYONNAISE DES EAUX dans le cadre d'un contrat d'affermage qui arrivait à échéance au 30/04/2014.

Dans le cadre de l'audit réalisé en 2012, des préconisations de travaux étaient inscrites dans le rapport final.

Afin de pérenniser le fonctionnement de la station d'épuration les investissements nécessaires et rendus obligatoires par l'évolution du PLU communal sont pris en charge par Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un avenant au contrat d'affermage.

Cet avenant reporte la date d'échéance du contrat au 30 septembre 2019.

Les missions d'exploitation sont :

- la collecte des effluents,
- l'élimination des sous-produits du réseau,
- le traitement des effluents,

- l'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles),
- le traitement des boues,
- la facturation l'encaissement et la gestion du compte client.

2. RESEAU

Il existe 2 types de réseau :

- les réseaux unitaires où sont regroupés les eaux usées et pluviales,
- les réseaux séparatifs où les eaux usées et pluviales sont captées dans des réseaux différents.

La longueur du réseau total se présente de la façon suivante :

- 5 254 mètres linéaires en eaux usées, soit 69 % du réseau global,
- 2 330 mètres linéaires en eaux unitaires, soit 31 % du réseau global.

L'accession au réseau d'assainissement se réalise grâce aux regards, au déversoir d'orage, et aux grilles et avaloirs.

Le réseau d'assainissement en 2013 a fait l'objet d'un jour de visite pour la planification des 710 ml de réseau curé.

3. BILANS

➤ Analytique

2 analyses ont été réalisées et déclarées conformes aux performances minimales de traitement.

➤ Exploitation

L'épandage des boues (13.6 tonnes) a augmenté de 26.16 % par rapport à 2012.
Le linéaire curé a été de 710 mètres linéaires soit 9 % du linéaire total.

➤ Clientèle

509 clients domestiques ont été répertoriés en 2013 soit 0.6 % de moins par rapport à 2012.
Le volume facturé a été de 24 570 m³ soit 50.2 % de moins par rapport à 2012.

4. TARIFICATION DU SERVICE

Le prix du service de l'assainissement collectif revient à 203.03 euros TTC pour une consommation de 120 m³, soit 1.69 euros au m³.

Le coût moyen de l'assainissement est de 0.56 euros TTC par jour et par famille.

5. SYNTHESE DE L'ANNEE

Dans le cadre de l'audit réalisé en 2012, et présenté à la collectivité courant octobre 2012, divers renouvellements et réparations ont été réalisés, notamment :

- la sangle du dégrilleur vertical,
- Treuil de l'agitateur du silo,
- La poulie de renvoi d'angle du dégrilleur vertical,
- Les paliers du tamis rotatif,
- Les régulateurs de niveau haut et bas de poste de relevage.

6. ANALYSE DU PATRIMOINE

La STEP d'une capacité de 1 200 EH est actuellement à la limite nominale de son dimensionnement en terme d'EH.

Un audit a été réalisé afin d'analyser son fonctionnement et surtout le potentiel hydraulique et de traitement.

Cette station a effectivement atteint son seuil nominal (1200 Eq/hab). Néanmoins certains aménagements permettraient de fiabiliser son fonctionnement mais également d'acquérir des informations pour l'étude de son évolution.

Il s'agit de mettre en place des sondes de redox, d'asservir la recirculation à l'aération, de mettre en place des débitmètres électromagnétiques, de reprendre le canal de mesure de rejets et d'agir également sur la fiabilisation du stockage des boues.

Ces améliorations sont annexées et chiffrées dans le rapport d'audit.

La collectivité a débuté la mise en place de ces préconisations dans le courant de l'année 2013.

Réseaux et branchements :

Un point important a été mis en avant lors de cet audit en ce qui concerne le patrimoine réseaux et branchements.

Il s'agit des arrivées encore importantes d'eaux pluviales. Il est donc impératif de continuer les différentes mises en séparatifs dans le village et engager les contrôles de branchements par fumigation pour la mise en conformité des installations privées. Car en agissant sur l'hydraulique en entrée de station, nous améliorerons les capacités épuratoires de la station.

Notons tout de même que l'état des réseaux est globalement neuf, car seules les routes de VILLARS, VILLEFRANCHE et AMBERIEUX, n'auront pas fait l'objet de travaux de mises en séparatif.

10. Informations diverses

Réunions diverses

- Une réunion est prévue le mardi 8 juillet à 9 h 00 avec le cabinet « Réalités Environnement » en charge du dossier relatif à l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales ;
- Une réunion PLU est prévue le jeudi 17 juillet à 9 h 00.

Tirage au sort des jurés d'assises

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2015 sont les suivantes :

- Monsieur MACE Jean-Yves,
- Monsieur STREMSDOERFER Nicolas,
- Madame MOREL PIRON Martine.

Dédite appartement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de l'appartement situé au-dessus du bureau de tabac a donné sa dédite suite à une mutation professionnelle.

L'appartement sera libéré le 16 juillet.

Conseil d'école

Madame Stremsdoerfer fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le vendredi 13 juin.

Les enseignants demandent un poste d'ATSEM à temps plein à la rentrée.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du conseil des maîtres rappelant les fonctions des ATSEM et sollicitant le poste d'ATSEM à temps plein.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à la création d'un poste d'ATSEM à temps plein.

Il suggère que le poste d'ATSEM soit pourvu à temps non complet et que des heures complémentaires soient payées à la personne recrutée pour gérer les enfants dans le cadre de la mise en place des temps d'accueil périscolaires.

Concernant la rémunération des intervenants, Monsieur le Maire souhaiterait qu'un tarif unique soit appliqué.

Monsieur Couturier fait remarquer qu'un tarif unique ne serait pas équitable par rapport aux intervenants qui apportent du matériel dans le cadre de leurs interventions.

Un questionnaire sur la mise en place des TAP a été transmis aux familles. Il est difficile pour l'instant d'établir un budget précis. Il y a trop d'incertitude. Il convient d'attendre le retour de tous les questionnaires.

Monsieur le Maire fait remarquer que si le budget est trop élevé, il faudra revoir la gratuité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du conseil d'école avaient demandé, lors de l'élaboration du budget de l'équipe municipale précédente, la réfection de la salle de motricité à l'école maternelle.

Monsieur le Maire s'est rendu dans la salle avec un artisan et a constaté que cette salle était en très bon état. Il conviendra simplement de protéger les radiateurs et de changer les luminaires.

Assemblée Générale du Centre de Loisirs Utingeois (CLU)

Le CLU a présenté un bilan de l'année écoulée faisant apparaître un déficit de 4 000 €.

Des parents ont demandé aux membres du bureau du CLU quelles étaient les actions prévues pour combler ce déficit. Il leur a été répondu qu'ils allaient se tourner vers la mairie.

Les membres du Conseil Municipal sont surpris de cette remarque et souhaitent que le CLU envisage d'autres possibilités.

SMIDOM

Monsieur le Maire fait un compte-rendu d'un entretien qu'il a eu avec le président du SMIDOM.

Il est envisagé que la commune rejoigne la communauté de communes Chalaronne Centre (CCCC) pour la compétence ordures ménagères avec mise en place de la pesée (déjà en place à la CCCC), en plus de la levée, dès le 1^{er} janvier 2015.

Madame Basseville fait remarquer qu'il faudrait prévoir de décaler les collectes quand celles-ci sont prévues un jour férié de façon à toujours avoir, au minimum, une collecte par semaine.

Feu d'artifice

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le feu d'artifice sera tiré le samedi 21 juin au stade.

Il conviendra de faire la circulation pour assurer la sécurité du défilé lors de la retraite aux flambeaux.

La séance est levée à 23 h 45.